



MAIRIE DE
FABAS

LE
BULLETIN MUNICIPAL

2024

MAIRIE • 82170 FABAS
05 63 67 30 57
mairie-fabas@info82.com
www.fabas82.fr



SOMMAIRE



LE CONSEIL MUNICIPAL
& LE PERSONNEL COMMUNAL

P.4

INFORMATIONS MAIRIE

P.5

SCOLAIRE & LOISIRS

P.12

INTERCOMMUNALITÉ

P.14

ASSOCIATIONS

P.17

AU QUOTIDIEN

P.20

Carnet de vie

Bienvenue à

“ Thélio en février
Amir en mars
Nahil en avril
Sofia en juin
Erwan en juillet
Tao en août
Basile en octobre
Clément en octobre ”

Félicitations à

“ Thomas & Fiona
en Juillet
Brice & Marie
et
Frédéric & Sandra
en Septembre ”

Pensées à

“ Antoine en mars
Antonin en avril
Séverine en mai
Jacques en septembre ”



LE MOT DU MAIRE

Chères Fabasiennes, Chers Fabasiens,

Dans un contexte économique, social et climatique compliqués, le Maire est souvent la personne qui subit les colères verbales, de plus en plus souvent physiques, de certains administrés. Pourtant rien ne peut justifier de tels agissements. Il faut savoir qu'aujourd'hui c'est environ 40 maires par mois qui démissionnent en France. Lors du congrès des Maires, en novembre dernier, l'état a entendu cette problématique et a annoncé que des mesures seraient prises pour traiter cette situation. Des paroles que nous avons déjà entendues après chaque fait de violence dont un Maire a été victime, nous attendons maintenant avec impatience des actes.

L'état, dans sa loi Climat et résilience de 2021, a fixé un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols à horizon 2050. Ça va se traduire par une baisse drastique du nombre de permis de construire dans un premier temps et à terme vers une suppression totale de nouvelles constructions pour notre commune. Nous venons de prendre la décision au niveau de la communauté de communes d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au niveau des 25 communes qui sera confronté à cette loi, nous serons rapidement fixés sur notre possibilité de développement.

Les communes sont également confrontées aux difficultés de recrutements de personnels compétents, motivés, ayant la fibre du service public, ce qui nous a amené à confier l'entretien des espaces verts, les petits travaux à des prestataires

extérieurs. Nous analyserons fin 2024 l'efficacité technique et financière de ces décisions afin de savoir si nous pérennissons ces choix.

Nous sommes également en pleine réflexion pour modifier notre service d'accueil de loisirs péri et extra scolaires. Les élus de Fabas portent à bout de bras ce sujet pour le RPI Canals/Fabas depuis 20 ans avec le constat d'obligation d'apporter des changements.

Les programmes d'aides du syndicat départemental d'énergie va nous amener à mettre notre priorité d'investissement sur la rénovation de notre parc d'éclairage public. En effet les taux de subvention actuels risquent de changer à compter de 2026. En 2023 nous en avons profité pour finir l'éclairage du chemin du Riounet et réalisé l'enfouissement d'une partie de la Route des Amandiers. Pour donner une priorité à nos prochains investissements sur ce sujet nous analysons les consommations et la vétusté de notre éclairage public.

Je remercie toutes les associations qui ont animé la commune, avec succès, tout au long de l'année 2023. Pour preuve l'énorme affluence au marché gourmand de juin dernier. Nous attendons avec impatience leurs programmations 2024.

Je vous adresse à toutes et à tous, au nom de tout le personnel, du conseil municipal, autre une excellente santé, les meilleurs vœux de bonheur pour cette année 2024.

Jérôme **Soursac**

LE CONSEIL & PERSONNEL COMMUNAL

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite :

Jean-Paul Ruiz (conseiller), Luc Christ (conseiller), Sylvie Mazet (conseillère), Jérôme Soursac (Maire), Benjamin Ferran (conseiller), Guillaume Pinar (conseiller), Hervé Coupellier (3ème adjoint), Nicolas Verdier (4ème adjoint), Loic Reughenaz (conseiller), Christian Pozza (1er adjoint), Gaëlle Lafargue (2ème adjointe), Stéphane Graille (conseiller). Absents de la photo : Paul Ruiz (conseiller), Julien Lapeze (conseiller).



Emilie **LUC**

Le conseil Municipal remercie Emilie Luc pour son énorme investissement au centre de loisirs, et respecte sa décision de nous quitter pour raisons personnelles.

LE PERSONNEL COMMUNAL

Administratif

- Élisabeth CACCLIN: Secrétaire de Mairie

Entretien

Agent d'entretien des locaux

- Corinne AMEDEE

Restauration scolaire

- Irina ROSIER

École, ALAE et ALSH

- Jérémy MERTON : directeur du Centre de loisirs
- Laetitia DESPAS : animatrice
- Pauline DURIEU : animatrice
- Sabine CARRE : animatrice
- Roselyne TRANIER-ALAUX : animatrice
- Corinne MOLINA : ATSEM
- Sandrine EYCHENNE : ATSEM

NOS RÉALISATIONS & PROJETS

RÉFLECTION DE LA RD50



Dans le cadre de la rénovation d'une portion de la RD50 à la sortie de Fabas en direction de Fronton, une nouvelle technique d'enrobé routier a été mise en œuvre par la société Spie Battignoles Malet.

Alors que la pose de roulement se fait d'ordinaire à chaud (150°C), la technique utilisée pour la RD50 a permis une émulsion à température ambiante, plus simple à effectuer pour les ouvriers. En plus de l'aspect pratique, cette opération s'est révélée moins coûteuse d'un point de vue environnemental, évitant consommation énergétique et émission de gaz à effet de serre impliquées par une pose à chaud.

Un aspect environnemental qui va jusque dans la fabrication du matériau car celui-ci est en effet composé d'agrégats d'anciennes portions d'autres routes. Le tout sans perte de confort pour les usagers.

Le chantier a duré de fin juin à fin juillet 2023, pour un coût total de 145 000€.

Le président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne Michel Weill s'est rendu le 7 juillet dernier à Fabas en compagnie du vice-président Alain Belloc et du maire de la commune Jérôme Soursac.



ECLAIRAGE PUBLIC

La mise en lumière du chemin de riounet a été finalisée en ce début d'année, nous avons pu profiter de 40% de subventions pour ce chantier.

La prochaine tranche est prévue en 2025, délai de 2 ans incompressible qui nous permettra de pouvoir à nouveau bénéficier de telles subventions.

En attendant, le SDE82 (Syndicat Départemental de l'Energie de Tarn&Garonne), en charge de l'octroi de ces subventions, favorise le remplacement des luminaires énergivores de type « boule », en finançant leur remplacement à hauteur de 300€ par luminaire. Ces anciens appareils émettent plus de 50 % de lumière vers le ciel, ils seront proscrits au 1er janvier 2025. Nous en avons sur la commune, notamment devant la mairie, nous les changerons courant 2024.

De la même manière que ce qui a été réalisé jusqu'à présent, un éclairage à base de leds sera choisi. Les luminaires s'allumeront le soir à l'heure du coucher du soleil, ils s'éteindront entre minuit et 5h, puis se rallumeront jusqu'au lever du soleil. Les horaires de coucher et lever du soleil sont calés sur l'horloge astronomique, ce qui permet de suivre précisément les cycles diurnes et nocturnes selon la période de l'année.



NOS RÉALISATIONS, PROJETS & INFOS

LA TAXE FONCIÈRE

Lors de la séance du conseil municipal du 12 avril 2023, il a été décidé de n'augmenter aucune taxe locale, que ce soit sur le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

La conjoncture actuelle faisant déjà état de nombreuses augmentations dans le quotidien de chacun, ce choix a été pris à l'unanimité par les membres du conseil afin de ne pas affaiblir le pouvoir d'achat des Fabasiennes et Fabasiens.

Les taux communaux sont donc restés les mêmes qu'en 2022.

Malgré cette délibération, chaque foyer a pu constater une hausse de la taxe foncière cette année, car la loi de finances a confirmé la révision de la valeur locative cadastrale des logements (qui sert de base au calcul). Sachant que la précédente révision datait des années 70, la revalorisation a été faite à la hausse, augmentant pour tous de 7,1%.

Le calcul de la taxe foncière

Cette année, la base (valeur locative) de la taxe foncière va augmenter pour tous de 7,1 %

Pour une base 100 par exemple, elle passe donc à 107,1

La base est ensuite multipliée par :

Taux : 41,22 % → Taux égal à 2022

Taux communal

Grand Sud Tax et Gérone : 4,77% → Taux égal à 2022

Taux intercommunalité

Taux divers syndicats de communes taxe spéciale taxe Gémapi

Taux taxe ordures ménagères

Grand Sud Tax et Gérone : 12,88% → Un hausse de 0,2%

La taxe foncière est l'addition des différents montants

SALLE DES FÊTES



Nous rappelons que les Fabasiens bénéficient, une fois par an, d'un tarif préférentiel pour la location de la salle des fêtes. En effet, le tarif pour les personnes domiciliées sur Fabas est de 250€ le week-end seulement. La salle des fêtes peut accueillir jusqu'à 300 personnes et la location week-end se fait du vendredi matin au lundi matin. 100 tables et 300 chaises sont alors mises à disposition. Sachez que la salle est souvent louée plusieurs mois à l'avance, ne tardez pas si vous êtes intéressés. Il est également possible de louer des tables et des chaises pour un usage personnel. Le stock est de 40 chaises et 10 tables. Le tarif est de 0,50€/chaise et 2€/table. Le transport à domicile n'est pas inclus.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la page dédiée sur le site internet de Fabas ou bien de contacter le secrétariat de mairie afin de connaître les disponibilités.



INFORMATIONS MAIRIE

CONVENTION AVEC LIEBHERR AEROSPACE

En raison de l'extension de son site de Campsas, la société Liebherr Aerospace est dans l'obligation de compenser la destruction prévue de zones humides. C'est à ce titre qu'une convention a été signée en 2023 avec la mairie de Fabas afin de louer à Liebherr Aerospace un terrain de 4ha pour une durée de 30 ans.

Ce terrain est situé dans la zone du lac de Bregnols (vers l'autoroute A62).

L'engagement de Liebherr Aerospace sur la période est de créer un boisement d'espèces locales, dénombrant 480 arbres, dont les principales essences seront des chênes, frênes et charmes. Ils seront plantés et entretenus de manière à garantir le bon développement de ceux-ci sur la période. Par ailleurs, l'engagement convenu consistera également à maintenir une vaste prairie humide de 3 ha, le tout dans le respect de la biodiversité.



AVANCEMENT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE



Concernant sa situation géographique, le projet est prévu sur le site de l'ancienne carrière ayant servi à la construction de l'autoroute. C'est actuellement une friche agricole.

Une année d'étude a été réalisée en 2022 pour mesurer les enjeux liés à la faune, à la flore, aux habitats naturels et aux zones humides. A l'issue de cette étude, le projet a pu être affiné et prévoit d'être réalisé sur une surface de 10ha, dont 7ha appartenant à la commune.

Cette année 2023 a été consacrée à l'instruction du permis qui a été déposé en début d'année. Le processus d'obtention du permis est assez long, et à ce jour, il est encore en cours, des informations complémentaires sont régulièrement demandées

par les services en charge de l'analyse du dossier. Le 9 mai dernier, une réunion publique a été organisée dans la salle communale pour présenter à l'ensemble de la population le projet, et la société AEDES, qui le pilote, a pu répondre aux questions de chacun. AEDES réalise le développement du projet, la construction de la centrale et l'exploitation de celle-ci pendant 30 ans. Ceci sans aucun frais pour la commune.

Une fois en service, ce sera une nouvelle manne financière pour Fabas : un loyer annuel, des taxes sur le foncier bâti et une partie de la taxe sur le photovoltaïque (IFER) viendront alimenter les comptes de la commune, ce qui sera non négligeable dans notre budget.

ELECTIONS EUROPÉENNES

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède lors des élections européennes. Il n'y a pas de second tour. Les prochaines élections européennes sont prévues le 9 juin 2024.

INFORMATIONS MAIRIE

L'APPLICATION PANNEAUPOCKET



<https://app.panneaupocket.com/ville/1936542121-fabas-82170>

VILLES ET VILLAGES FLEURIS



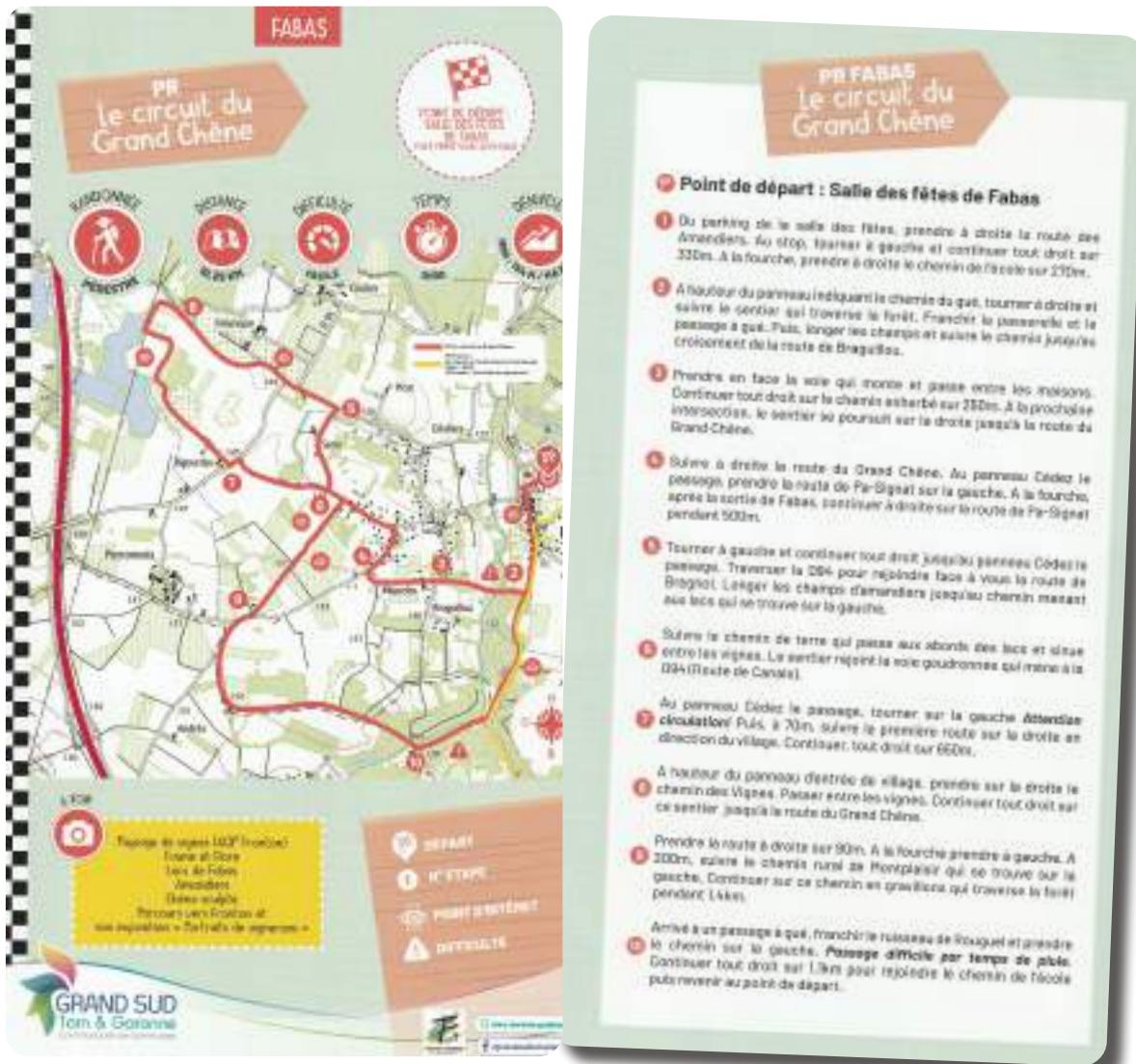
Cette année encore, citoyens, élus, parents d'élèves, animatrices se sont mobilisés pour embellir notre village avec les moyens du bord.

Leurs efforts ont été récompensés par deux fois : Prix de la motivation environnementale de l'équipe ainsi que les compliments du jury, et, aussi de précieux conseils du jury pour la prochaine édition.

Merci et félicitations à tous.

INFORMATIONS MAIRIE

RANDONNÉE PÉDESTRE



FRELONS - SOYONS VIGILANTS



Comme chaque année depuis une décennie sur notre commune, nous découvrons la présence de nids de frelons européens et asiatiques. Ceux-ci peuvent engendrer des problèmes de santé, surtout pour les personnes allergiques, ainsi que des risques psychologiques pour les personnes ayant une phobie des insectes. De plus, ils peuvent causer des dommages environnementaux et physiques aux infrastructures locales.

Pour éviter une infestation de frelons asiatiques, la seule solution est de détruire leurs nids rapidement. Pour cela, la mairie a fait appel, à différentes reprises, à un apiculteur spécialisé dans la destruction de nid qui s'est avéré réactif et efficace dont voici les coordonnées :

Merci de nous signaler tout nid sur la voie publique.

INFORMATIONS MAIRIE

STATION D'ÉPURATION

A partir 01/01/2024 la gestion de la station d'épuration est rattachée au SMAG (Syndicat Mixte d'Assainissement de Garonne) qui reprend le fonctionnement, l'entretien et la maintenance.

Pour les Fabasiens rien ne change

Il ne faut surtout pas mettre des lingettes dans la cuvette. Nous avons dû retirer nos chèvres de l'enclos de la station d'épuration. Cela s'est bien passé grâce à Jean Paul Ruiz (l'expert) et une dizaine de bénévoles qui nous ont aidé à capturer les animaux sans leur faire de mal. Nous les avons transférées sur Fronton dans une association : Plavia pour la vie animale.



LA MUTUELLE COMMUNALE

Complémentaire Santé & Prévoyance

Mutualia, experte des mutuelles communales



RENDEZ-VOUS À DOMICILE OU EN AGENCE

180 avenue Marcel Unal - 82000 MONTAUBAN

Tél. 04.75.64.63.63 - www.mutualia.fr

Mutualia,
partenaire de la ville de
FABAS

Avec Mutualia Alliance Santé ne renoncez plus aux soins, cessez de payer trop cher votre mutuelle et profitez d'une couverture santé optimale et globale, correspondant à votre situation.

Les avantages

- Des tarifs négociés, accessibles à tous les budgets
- 4 niveaux de garanties, pour s'adapter aux besoins de chacun
- Des conseillers Mutualia de proximité
- Une solution sociale et solidaire



La mutuelle communale :

Mutualia porte un projet Social et Solidaire en accompagnant les collectivités, et s'engage à développer une action responsable et solidaire au sein de votre commune en proposant un contrat facultatif aux administrés qui ne sont pas assurés à titre obligatoire par leur employeur.

" LA MAIRIE DE FABAS S'ASSOCIE À MUTUALIA POUR PROPOSER AUX ADMINISTRÉS UNE MUTUELLE COMMUNALE À TARIF PRIVILÉGIÉ "

Commémoration DU 11 NOVEMBRE



Cette année 2023 était particulière dans le sens où nous célébrions les 100 ans de l'allumage de la flamme sous l'Arc de Triomphe, sur la tombe du soldat inconnu.

Rappelons-nous que le 11 novembre 1920, le corps d'un soldat français inconnu, tombé au champ d'honneur au cours de la Première Guerre Mondiale, était solennellement honoré sous l'Arc de Triomphe, avant d'y être inhumé le 28 janvier 1921. Deux ans plus tard, afin que soit perpétué le souvenir de ce soldat et rappelée la valeur de son sacrifice, il était décidé qu'une flamme brillerait en permanence au-dessus de sa tombe.

En ce samedi 11 novembre, à Fabas, Jérôme Soursac n'a pas manqué de le rappeler dans son discours aux citoyens qui arboraient pour la plupart le fameux « bleuet », symbole de cette journée de souvenir et d'hommage à tous les soldats « Morts pour la patrie ».





SCOLAIRE - LOISIRS



L'école du grand chêne

L'école comporte trois classes soit 71 élèves répartis de la petite section au cp.

- Classe des élèves de petite section / moyenne section
Mme Kagan Laure a en charge cette classe de 25 élèves (8 élèves de petite section et 17 élèves de moyenne section). Elle est accompagnée par Mme Molina Corinne (atsem).
- Classe des élèves de petite section / grande section
La directrice Mme Courbières Virginie accueille dans sa classe 23 élèves (12 élèves de petite section et 11 élèves de grande section). Mme Eychenne Sandrine l'accompagne en tant qu'atsem.
- Classe des élèves de cp
Mme Gourcy Muriel est l'enseignante de cette classe composée de 22 élèves.

Rentrée 2023

La rentrée scolaire s'est très bien déroulée et a eu lieu pour tous les élèves le lundi 4 septembre 2023. Les élèves de petite section ont été accueillis lors d'une matinée spéciale avec goûter et ballons !



Les projets de l'année 2023/2024

• Tout au long de l'année :

Les élèves de cp et de grande section profitent de l'intervention toutes les semaines d'une musicienne diplômée qui leur présente des séquences de musique en « live », de rythmes, de respiration et d'histoire de la musique. La communauté de communes finance cette intervenante.

L'infirmière scolaire de secteur viendra plusieurs fois durant l'année scolaire présenter des interventions sur le thème de l'hygiène dentaire, les émotions, le consentement, l'estime de soi ou bien l'égalité filles / garçons. Ces interventions sont financées par l'agence régionale de santé.

• Portes-ouvertes : Le mardi 21 novembre les familles ont été invitées à venir visiter l'école et admirer les productions artistiques des élèves. Cette manifestation a rencontré un vif succès !

• Festivités de Noël :

-Sortie au cinéma

Tous les élèves de l'école vont assister à la pro-

jection du dernier dessin animé de Disney : Wish, Asha et la bonne étoile.

- Mercredi 14 décembre : activités manuelles Réalisation d'une décoration de Noël pour la maison!

- Jeudi 15 décembre : Goûter et chants de Noël

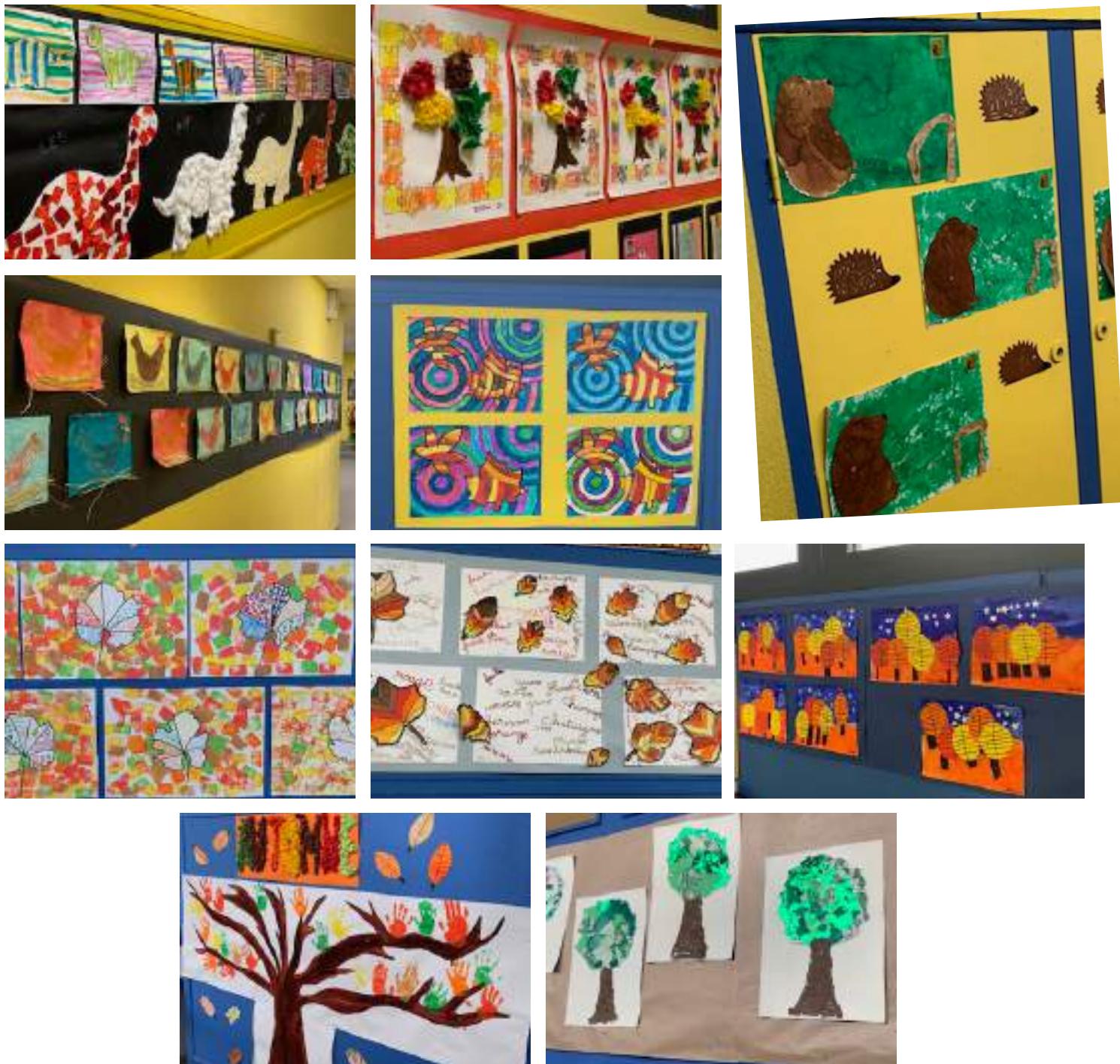
• Carnaval des écoles : Ce sera l'occasion pour les élèves de revêtir leurs plus beaux déguisements ! Un goûter sera proposé et la traditionnelle bataille de confettis ravira les enfants !

• Sortie de fin d'année : Le programme de cette journée n'est pas encore établi à ce jour.

• Spectacle de fin d'année : Le mardi 18 juin les élèves présenteront un spectacle sur le thème de la comédie musicale « Emilie Jolie »! C'est un moment de convivialité et de rencontre très apprécié des familles et des enseignantes !

Les enseignantes et les atsems souhaitent une belle réussite scolaire à tous leurs élèves !

Voici quelques photos sur la page ci-contre des œuvres présentées lors des portes ouvertes : Classe de Mme Kagan, Classe de Mme Courbières, Classe de Mme Gourcy.



Collaboration Mairie, Parents et Cap's Découverte pour embellir l'école.

En 2022, 2023, les parents délégués ainsi que des parents d'élèves ont souhaité donner de leur temps pour aider la mairie à améliorer les extérieurs de l'école.

Devant les salles de classe, les haies abîmées ont été changées. Un train décoratif coloré a été fabriqué et accueille des plantations.

Les grilles du portail ainsi que les bancs sur le parking de l'école ont été repeints pour apporter couleurs et dynamisme.

Nous avons d'autres idées et envies pour améliorer le terrain de jeux de nos enfants alors si vous avez envie de participer, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie.

Photos de la couverture.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD TARN & GARONNE

Situation

Date de création

- 2017

Communes les plus peuplées

- Montech
- Verdun-Sur-Garonne
- Grisolles
- Labastide-Saint-Pierre

Présidente

- Marie-Claude Négre (Maire de Campas)



Nombre de communes

- 25

Population

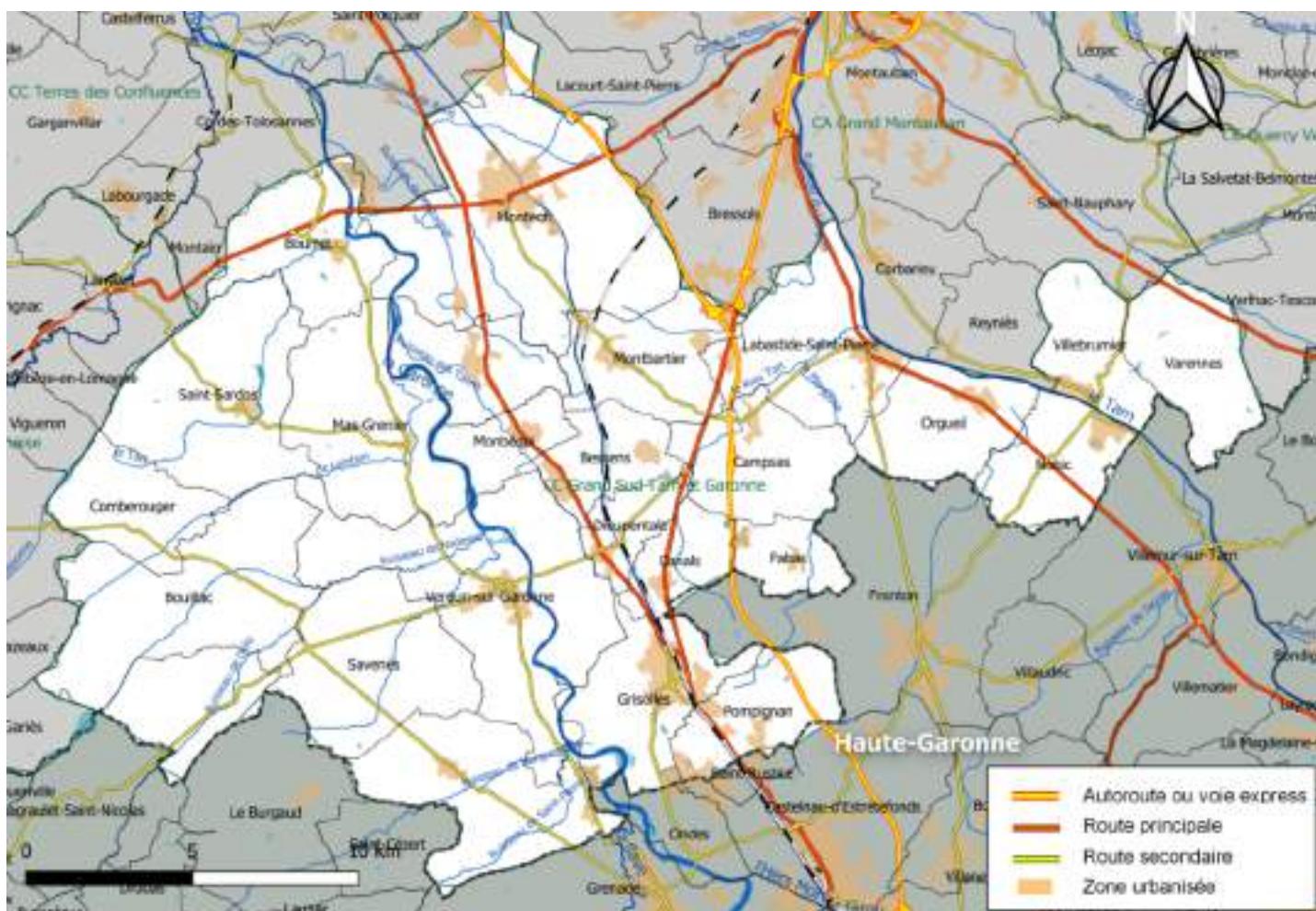
- 42 859 habitants (2020)

Siège

- Labastide-Saint-Pierre

Superficie

- 434,6 km²



INFORMATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Organisation

L'organisation de Grand Sud Tarn-et-Garonne s'articule autour d'une dynamique de consultation des élus. Cela garantit de concevoir, décider et mettre en œuvre des projets à l'échelle d'un territoire intercommunal sans perdre en proximité.

Les Conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct, en même temps que les conseillers municipaux et pour la même durée de mandat. Le nombre de sièges est réparti en fonction du nombre d'habitants des communes du territoire. Il y a 1 seul conseiller communautaire représentant la commune de Fabas : le Maire Jérôme Soursac.

L'ensemble de ces Conseillers communautaires, issus des 25 communes du territoire, est réuni au sein d'une assemblée délibérante appelée Conseil Communautaire. Ce dernier a pour rôle de débattre et de voter les projets communautaires. Il est également chargé d'examiner et de voter le budget communautaire chaque année. Il se réunit généralement 1 fois par mois en séance publique.

Le Conseil Communautaire est présidé par Mme Marie-Claude NEGRE, il est composé de 56 Conseillers communautaires.

Compétences



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD TARN & GARONNE

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Tout savoir sur la rénovation énergétique de votre logement

Vous avez un projet de rénovation énergétique de votre logement ?

Pour vous accompagner et identifier les aides auxquelles vous pouvez prétendre, n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du CAUE82/GURE.

Un conseiller énergie vous renseignera sur les modes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, les procédés d'isolation ou encore les énergies renouvelables. Il vous orientera vers les solutions les mieux adaptées à vos besoins.

Par ailleurs, selon vos ressources, vous pouvez prétendre à de nombreuses aides financières.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne peut vous accorder une aide de 1000 € forfaitaire.

Pour avancer sur votre projet, prenez RDV dès maintenant au 05 67 92 82 82. Des permanences ont lieu toutes les semaines au plus près de chez vous pour lever tous les blocages.

Envie de réduire sa facture

de carburant ?

Osez le covoiturage au quotidien en vous inscrivant sur la plateforme illicov

Avec l'aval de la Région Occitanie, la Communauté de Communes GRAND SUD TARN-ET-GARONNE expérimente 3 lignes de covoiturage quotidien au départ des communes de Dieupentale, Grisolles et Verdun-sur-Garonne et à destination de Toulouse (parking relais de Borderouge) et de Blagnac (parking relais Aéroconstellation). Si vous souhaitez rejoindre la communauté, inscrivez-vous dès maintenant sur illicov.fr



Des lignes plébiscitées par les habitants

À l'issue de la consultation débutée en 2022, les habitants ont été nombreux à indiquer se rendre régulièrement à Toulouse depuis Dieupentale et Grisolles et à Blagnac depuis Verdun- sur-Garonne. Les covoitureurs ont le choix de s'inscrire sur l'une des 3 lignes proposées ;



Comment fonctionnent les lignes ?

Le covoiturage fonctionne à la manière d'une ligne de bus : les conducteurs empruntent l'itinéraire défini, s'arrêtent à des arrêts fixes où ils récupèrent et déposent les passagers.

Les avantages de ce nouveau service :

- des indemnités entre 1,50€ et 2,50€ pour les conducteurs et ce, pour chaque passager transporté. Mais aussi des indemnités en plus grâce à un système de bonus, même s'ils roulent sans passagers. L'objectif est de fidéliser les conducteurs afin qu'ils proposent leurs sièges en complément de l'offre liO selon une grille horaire pré-établissement.
- 3 semaines de trajets offerts aux passagers suite à l'inscription et des départs garantis aux heures de pointe. Une solution de secours est déployée en cas de désistement du conducteur.
- et enfin, une organisation allégée où tout est géré par l'application : nul besoin d'entrer en contact avec son covoiteur, il suffit de planifier son trajet via l'application pour covoiturer.



Pour en savoir plus sur les détails des lignes et leur fonctionnement ainsi que les dessertes liO, rendez-vous sur grandsud82.fr et sur illicov.fr

Planter pour lutter contre le changement climatique

Dans le cadre du plan Climat, l'action de l'association Campagnes Vivantes 82 est soutenue par la Communauté de communes.

Puisque le végétal capte du carbone, celle-ci encourage la plantation de haies (dispositif PLANTEM) en finançant une partie des plants (dans la limite de 1000 mètres linéaires en 2023).

Elle prend en charge 1.70 € par plant, et plus vous plantez, moins le coût d'un plan est élevé. Par exemple, le reste à charge par plant pour une haie de 30 mètres est de 4,40 €, il est de 3,70 € pour une haie de 50 mètres.

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contacter Campagnes Vivantes 82 au 05 63 39 55 70.

ENVIRONNEMENT

Changement des horaires d'accueil du pôle Environnement

Depuis le 1er septembre dernier, l'accueil du pôle Environnement de Grand Sud Tarn-et-Garonne, situé 350 chemin de la Fraysse à Dieupentale, a modifié ses horaires. Vous pourrez désormais y accéder du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14 h à 17h.

Attention, ce changement n'affecte pas les horaires d'ouverture des déchèteries.

CULTURE

Se divertir avec la nouvelle saison de spectacles à la Négrette !

Poussez les portes de La Négrette et des salles d'ici et là pour découvrir ce programme plein de promesses, résolument éclectique, décidément surprenant et toujours émouvant.

Riches et variées, les propositions artistiques de cette année, souvent en résonance avec notre époque, parfois en bousculant les codes, nous apporteront, à n'en pas douter, détente, réflexion et émotions.

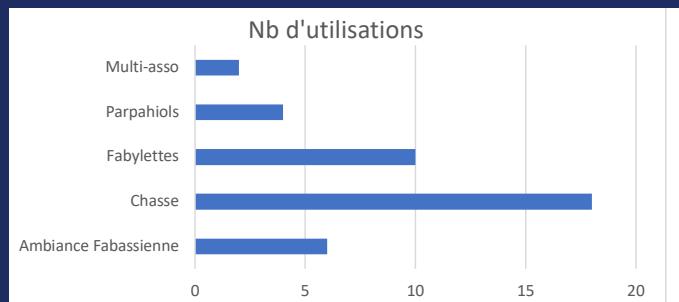
Au programme, pas moins de 24 spectacles vous sont proposés pour cette 7ème saison !

Retrouvez toute la programmation sur site de grandsud82.fr



Salle des associations : L'OUSTAL

Depuis son inauguration en juin 2022, l'Oustal rencontre un vif succès auprès des associations du village. En effet, son taux d'occupation est élevé puisqu'entre début janvier et fin octobre 2023, la salle a été occupée à 40 reprises, ce qui correspond à une occupation de près d'une fois par semaine en moyenne.



Outre l'ACCA qui dispose d'une salle de découpe du gibier répondant aux normes sanitaires en vigueur, les Fabylettes organisent régulièrement des rassemblements. L'Ambiance Fabassienne et les parpalhols s'y retrouvent pour des réunions. Une diffusion du match d'ouverture de la coupe du monde de rugby sur grand écran avait été organisée en septembre et a permis à certains de partager un moment de convivialité.



VIVE LA VIE



Depuis 2007 à Fabas, l'association vive la vie propose des ateliers avec la méthode Montessori à travers ses différentes activités pour enfants et adultes. Dans le sillage des pédagogues œuvrant pour l'éducation à la paix nous continuons à promouvoir cette valeur, essentielle de nos jours.

POUR LES ENFANTS : Pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent manipuler le matériel lors des ateliers sensoriels pour qu'apprendre reste un plaisir !

POUR LES ADULTES : Sur différents modules, les adultes se forment à la pédagogie Montessori : Ces formations sont ouvertes à tous les adultes, parents et professionnels.

BELLE ET JOYEUSE ANNEE 2024 A VOUS TOUS

Jacques Tellier : www.vive-la-vie-montessori.fr

ASSOCIATIONS

LES ASSOCIATIONS

A.C.C.A DE FABAS



Le bureau et les membres de L'ACCA de Fabas vous souhaitent une excellente année 2024 pleine de bonheur.

Nous rencontrons actuellement une recrudescence des dépôts sauvages sur la commune.(bord de chemin, foret, passage d'accès...). C'est une situation qui devient intolérable. Une journée nettoyage sera organisée avec l'aide de la mairie courant 2024. Vous serez informé via la plateforme panneau pocket. Pour la sécurité de tous, des miradors ont été mis en place dans divers points de la commune. Nous avons un mirador qui a été volé et nous en retrouvons souvent renversés et cassés. Nous rappelons qu'ils sont là pour la sécurité de tous. D'un point de vue cynégétique, nous avons fait des comptages de nuits et notre population de chevreuils et de lièvres se porte bien. Nous maintenons nos plans de chasse à 18 chevreuils prélevés par an pour l'ACCA et 1 lièvre par an et par chasseur. Pour notre prochaine assemblée générale en avril, il y aura des élections pour le renouvellement du bureau pour les 3 prochaines Années.

Bureau :

Julien DUCHÉ : Président - Jean-Marie RAMIREZ: Président Adjoint
Jimmy POZZA: Trésorier - Jérôme SOURSAC: Trésorier adjoint
Stéphane GRAILHE: Secrétaire - Claude BONNET: Secrétaire adjoint



Contact : Julien DUCHÉ: 06 15 51 28 86 - Stéphane GRAILHE: 06 32 60 80 71

Tarif adhésion : 80€ pour les Fabasiens et 160€ pour les extérieurs.

UNE RICHE ET BELLE ANNÉE POUR LES FABYLETTES

Nous avons clôturé 2022 avec notre Marché de Noël du 17 décembre.

Autour de 26 très beaux stands (producteurs locaux, créateurs...) une ambiance festive a animé la salle des fêtes, tandis qu'à l'extérieur vrombissaient une cinquantaine de mobylettes prêtes à braver le froid. Le repas organisé par les membres a rassemblé une centaine de personnes.

Le « Repas des Mobeurs » a lancé la saison 2023 en avril.

Ont suivies les balades mensuelles, qui ont vu leur nombre de participants augmenter de mois en mois (de 19 à 77 ans!), et nous ont permis de parcourir notre belle campagne, mais également d'aller à la rencontre d'autres clubs (bourses autos - rétromobs....)

Dans les nouveautés, la pause casse-croûte, en cours de promenade, initiée par notre nouvelle recrue, le «Quad-remorque», qui gère l'assistance/dépannage. La dernière sortie du 8 octobre a été ponctuée d'un barbecue réunissant une quarantaine de personnes, après une magnifique balade, sous un soleil radieux. Nous terminerons l'année avec la deuxième édition de notre Marché de Noël, le 26 novembre.

Nous remercions la mairie de Fabas, la société Agri-Montauban, et l'entreprise PASCHETTA terrassement, qui nous soutiennent et nous permettent d'entreprendre de nouvelles aventures.

Très belles fêtes de fin d'année à vous tous.



Les Fabylettes

ASSOCIATIONS

LES PARPALHOLS



Cette année, l'association des parents d'élèves des écoles de Fabas et Canals a eu le plaisir de constater une belle participation lors de son assemblée générale le 29 septembre dernier en présence de Mr le maire de Fabas Mr Soursac et Mme la maire de Canals Mme Borel.

Le bilan comptable a été énoncé et le bureau a été voté. Cette année c'est Mr Khatbi, papa de 3 filles scolarisées sur le RPI qui occupe la place de président. A ses côtés, Mme Moser pour la quatrième année consécutive est secrétaire, Mme Joffre quant à elle prend le poste de trésorière.

L'association connaît une vague de mobilisation nouvelle cette année avec pas moins de 26 adhérents, de quoi organiser de beaux projets pour les écoles et les enfants !

Au programme de cette année scolaire, vous retrouverez :

- Les traditionnelles ventes de crêpes à chaque veille de vacances scolaires,
- Une soirée Halloween s'étant tenue à Canals le 31 octobre et co-organisée avec le comité des fêtes de Canals.
- Deux ventes dans l'année de madeleines BIJOU pour les gourmands !
- Un vide ta chambre le 2 décembre à la salle des fêtes de Canals

Escrime

Installé dans la salle des fêtes depuis deux ans, le club d'escrime «A la croisée des fers» vous accueille pour découvrir l'escrime sportive et artistique.

De 5 à 78 ans notre club vous initie à la pratique d'un sport olympique qui allie la souplesse, la vitesse, la concentration et la détermination.

Entre maîtrise de soi et observation, réflexion et action les sportifs constatent vite que l'escrime est un sport exigeant et passionnant.. Dans un espace encadré par notre maître d'arme et notre éducateur, ils découvrent la difficulté d'être un combattant et pas une cible!

Pour l'artistique, le travail moins physique est remplacé par encore plus de concentration, afin de ne pas toucher son partenaire lors de combat chorégraphié! Ainsi que par un travail de création de scène mêlant dialogue et duel!

- Le traditionnel goûter de noël à la salle des fêtes de Fabas où les enfants ont eu la joie de recevoir un petit cadeau directement des mains du père noël
- Le loto se tiendra le samedi 23 mars à la salle des fêtes de Canals. N'hésitez pas à venir nombreux, de très beaux lots sont à gagner !
- L'année se clôturera par une kermesse tout en surprises le samedi 29 juin dans le parc communal de Fabas

Les Parpalhols en profitent pour remercier les 2 municipalités ainsi que les comités des fêtes les soutenant et souhaitent à tous une belle année 2024 remplie de jolis moments partagés.

Le président
Tijani Khatbi



Dans une ambiance familiale et appliquée, notre club vous accueille les mercredis sur FABAS de 17h à 20h et les vendredis sur GRISOLLES de 19h à 21h. Si vous êtes intéressé, escrime-grisolles.fr !



AMBIANCE FABASSIENNE



2022 / 2023 à été une bonne année !

Nous avons organisé d'octobre 2022 à avril 2023 un concours de belote chaque 3ème vendredi du mois. Nous avons eu en moyenne 14 équipes.

Nous avons organisé la fête de l'été, fin Juin 2023 :

- Le vendredi, les fabasiens ont dégusté le verre de l'amitié, et un spectacle de magie a ravi les petits et grands.
- Le samedi, le marché gourmand a accueilli environ 800 personnes. Nous avons reçu le groupe Féliciano et accueilli une démonstration de majorettes par la troupe The Gagagirls.

Le matin, a eu lieu un rassemblement Porsche initié bénévolement par un fabasien. La randonnée pédestre de 5 kms a regroupé une cinquantaine de personnes. Par la suite, un cours de yoga a été proposé sous les arbres et a regroupé une trentaine de personnes.

L'après-midi, les Parpalhols ont organisé la kermesse de l'école de Fabas et Canals qui a réuni plus de 90 enfants.

- Le dimanche, le concours de pétanque a été une réussite avec 27 équipes engagées, dans un esprit très bon enfant.

Une deuxième manifestation a eu lieu en Septembre 2023 :

- Le vendredi, les fabasiens ont dégusté le verre de l'amitié.

• Le samedi, un nouvel épisode du marché gourmand s'est tenu, avec le groupe Les 2 Enchanteurs, qui a permis de réunir environ 200 personnes. En ouverture du marché gourmand, les Gagagirls, fidèles au poste, nous ont fait une démonstration de majorettes en faisant participer le public.

C'est avec enthousiasme également que nous avons accueilli de nouveaux membres désirant s'impliquer dans l'association avec l'envie commune de proposer des animations à tous les fabasiens désireux de partager de bons moments.

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette belle année de festivités ; les membres actifs, les Parpalhols, les partenaires et prestataires, les fabasiens venus à notre rencontre, la mairie de Fabas pour l'aide apportée au cours de l'année et les enfants artistes du Clae pour leur confection des prix de miss Fabas.

Nous tenons à remercier les entreprises (Régis Electricité, Pozza et Fils, Le garde à manger de Papy, Duché Julien, Actulligence, Bar Tabac de Campsas, Castelnau Automobile, Capital conseil immobilier, Chateau Fayet) qui ont fait un don pour l'achat du barnum ainsi que les entreprises (Epicerie fine, Parenthèse coiffure, L'atelier des sens, Mélody ma vie de maman d'abeille) pour les lots offerts pour le concours de Miss Fabas et la tombola.

Vous pouvez nous contacter soit :

- sur Facebook
- mail : comiteambiancefabassienne@gmail.com

CLUB DES AMANDIERS

Le Club des Amandiers, toujours bien actif malgré une moyenne d'âge très respectable, est heureux de souhaiter à tous les Fabasiennes et Fabasiens une merveilleuse année 2024 faite de joies, de bonheur et surtout une excellente santé.

Bien sûr nos activités se réduisent à quelques repas et le colis de fin d'année. C'est ainsi que nous avons fêté dans une bonne ambiance les 101 ans de Mme CONTE.

A tous bonne année 2024
Le bureau



RÈGLES DE VIE DU VILLAGE

ANIMAUX DOMESTIQUES – Cas de divagations

Des cas de divagation de chiens perdurent. Le code rural précise dans son article L211-23, la notion de divagation :

« Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou est éloigné de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. »

La divagation d'animaux sur la commune ne se limite pas seulement aux chiens. Quel que soit l'animal, les propriétaires s'exposent à une verbalisation.

De plus, les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, notamment en ce qui concerne les conditions de détention de ces animaux et la localisation du lieu d'attache ou d'évolution extérieure aux habitations et ceci de jour comme de nuit. Un chien qui aboie à longueur de journée est un trouble anormal au bon voisinage.

TRAVAUX ET TONTE – Horaires à respecter

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (tels que les tondeuses à gazon, les taille-haies, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses, les scies mécaniques...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables, du lundi au samedi : de 8h à 12h et de 14h à 20h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

(Arrêté préfectoral n° 04-1076-article 15)

USAGE DU FEU et PRÉVENTION DES INCENDIES

L'arrêté préfectoral n°06-982 du 11 mai 2006 rappelle la réglementation à respecter en matière de prévention des incendies :

- Les travaux agricoles : de nombreux départs de feu peuvent être liés à l'usage de machines agricoles. Ces dernières par choc ou projection génèrent des étincelles pouvant enflammer une végétation devenue très sèche. Il convient donc d'éviter leur usage aux heures les plus chaudes de la journée ou en cas de vents significatifs.
- L'usage du feu par les particuliers : il est défendu aux propriétaires et à leurs ayants-droits de porter ou d'allumer du feu, notamment sous les formes suivantes : écoubage, brûlage de chaumes, pailles et déchets de récolte laissés sur place et incinération de végétaux coupés, dans les zones vulnérables au risque incendie.
- Les activités et travaux sur les chantiers, ateliers ou en usine : l'utilisation de machines-outils, type disqueuse, poste à souder, chalumeau ou tout dispositif pouvant générer un départ de feu est à proscrire au contact direct de matière végétale ou inflammable.

TAPAGE NOCTURNE

Entre 22h et 7h du matin, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troubant la tranquillité d'autrui sont punis d'une amende de 3ème classe (Arrêté préfectoral n° 04-1076-article 18).



DÉPÔTS SAUVAGES

Le dépôt illicite d'objets est punissable d'une amende de 2ème classe. Le dépôt illicite d'ordures expose son auteur au paiement d'une amende jusqu'à 1500€ (Article R632-1 du Code Pénal).

Afin de lutter contre ce fléau, la mairie déposera plainte à chaque constatation de dépôts sauvages. Déjà plusieurs auteurs ont pu être identifiés et ont dû revenir enlever leurs déchets en plus de l'amende légale en vigueur.

AU QUOTIDIEN

Pas de lingettes dans vos toilettes !

Quelle est la consommation de lingettes en France ?

233 lingettes sont utilisées par seconde dans les foyers français, soit plus de 7,3 milliards par an.

Quelle est la composition des lingettes ?

Les lingettes sont biodégradables, composées de fibres synthétiques ultra-résistantes, ne se dégradent en réalité qu'au bout de 3 mois. Elles ne se recyclent pas et polluent le milieu naturel du fait de leur composition (produits chimiques, phénoxylethanol...).

Pourquoi les lingettes provoquent-elles des pollutions de l'environnement ?

Une fois dans les égouts, les lingettes se lièvent sur les micro-déchets et les graisses, s'emmêlent les unes autour des autres et se transforment peu à peu en masses visqueuses appelées « fatberg ». Ces masses peuvent entraîner des bouchons nombreux causant d'assèchement et provoquant des pollutions dans le milieu naturel (rivière, fleuve, mer...).

Un coût pour la collectivité

Pour déboucher les canalisations, des opérations de maintenance sont nécessaires avec mise à l'arrêt des installations et mobilisation de personnels, finances, par la collectivité, des opérations sont nécessaires pour la rétention d'eau des abonnés.

Quels sont les autres déchets à ne pas jeter dans les toilettes ?

Produits hygiéniques, coton-tiges, mouchoirs, serviettes, produits chimiques (restes de détergents, engrangements, hydrocarbures, peinture, vernis, insecticides), huiles de vidange, de brûlage, produits dangereux (médicaments, solvants...).

Quels sont les risques pour les installations ?

Si le bouchon est dans la partie privative, il y a risque de débordement dans l'habitation et de déformation des parois de la canalisation. Si les lingettes arrivent dans les égouts, elles peuvent par obstruer les canalisations, les grilles de filtrage à l'entrée des stations d'épuration, bloquer les pompes de relevage des eaux usées et dérégler tout le processus épuratoire.

Service-Public.fr

L'abandon de déchets dans la rue

C'est **135€** d'amende à régler **dans les 45 jours**

Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

NON AUX VIOLENCE FAITES AUX FEMMES

Violences faites aux femmes
BRISONS LE SILENCE APPELEZ LE 3919

CONTACTS UTILES

MAIRIE

Tél : 05.63.67.30.57 ou
09.61.05.26.61
Email :
mairie-fabas@info82.com
Site internet :
<https://www.fabas82.fr/>

Notre secrétaire de mairie, Elisabeth CACCLIN,
vous accueille : les lundi, mercredi et vendredi, de 9h à
12h et de 14h à 17h

ÉCOLE - CENTRE DE LOISIRS

École de Fabas : 05.63.67.34.77
École de Canals : 05.63.64.13.55
ALAE-ALSH de Fabas/Canals : 05.63.27.64.47

ASSOCIATIONS

ACCA : 06.15.51.28.86 (Mr Julien Duché)
Ambiance Fabassienne : (Mr Elliott Luc)
comiteambiancefabassienne@gmail.com
Le Club des Amandiers : 05.63.02.86.85 (Mme Yvette
Poirier)
Les Fabylettes : lesfabylettes@outlook.fr
(Mr Aymeric Poupon)
Les Parpalhols : lesparpalhols@gmail.com
(Mr Tijani Khatbi)
Vive la vie : 05.63.02.62.45 (Mr Jacques Tellier)



URGENCES

SAMU : 15
POLICE : 17
POMPIERS : 18
Appel d'urgence européen :
112
**Numéro d'urgence par
SMS pour les Sourds et
malentendants :** 144
Sans-abris : 115
Allô enfance en danger : 119
Enfants disparus : 116 000
**Centre de secours
de Montauban :** 05.63.91.65.10
Gendarmerie de Grisolles :
05.63.27.04.30
**Trouver une pharmacie
de garde :** 3237
**Trouver un médecin
de garde :** 3966
Hôpital de Montauban :
05.63.92.82.82
Centre antipoison :
05.61.77.74.47
Dépannage électricité (ERDF) :
09.72.67.50.82
Dépannage gaz (GRDF) :
0800.47.33.33
**Urgence vétérinaire
(Montauban) :** 05.63.63.38.81
SPA du Ramier (Montauban) :
05.63.20.80.32



REMERCIEMENTS

Pour avoir participé à l'élaboration de ce bulletin municipal,
nous tenons à remercier :

Mme Elisabeth CACCLIN, secrétaire de Mairie,
Mme Virginie COURBIERES, directrice de l'École de Fabas,
Mr Julien DUCHÉ, président de l'association ACCA,
Mr Elliott LUC, président de l'association Ambiance Fabassienne,
M. Aymeric POUPON, président de l'association des Fabylettes.
Mme Yvette POIRIER, présidente de l'association Le Club des Amandiers,
Mr Tijani KHATBI, président de l'association Les Parpalhols,
Mr Jacques TELLIER, président de l'association Vive la Vie,
La Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.
Les membres de la Commission Communication,
L'ensemble du Conseil Municipal,
Un grand merci à tous !

Tout au long de l'année, vous pouvez consulter
l'actualité de la commune :

- Via notre site internet : <http://www.fabas82.fr/>
- Via l'application smartphone PanneauPocket en mettant Fabas en favori